



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 39408

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le récent rapport de la Cour des comptes intitulé «Résultats et gestion budgétaire de l'État - Exercice 2012». La Cour des comptes recommande de «suivre dans Chorus les dépenses exécutées sur les fonds de concours, de manière notamment à s'assurer que l'emploi des fonds est conforme à l'intention de la partie versante». Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

La recommandation de la Cour à ce sujet est pleinement partagée et mise en œuvre par le Gouvernement. Chorus offre d'ailleurs la possibilité technique de distinguer en exécution la dépense réalisée sur crédits budgétaires de celle réalisée sur crédits de fonds de concours. Il convient de veiller à la généralisation de l'utilisation de cette fonctionnalité par l'ensemble des ordonnateurs, bénéficiant de crédits rattachés par voie de fonds de concours. Il est toutefois rappelé que, en certaines occasions, ce point peut poser des difficultés pratiques, certaines dépenses pouvant être financées sur crédits budgétaires et sur fonds de concours, dans le cas de projets cofinancés par exemple.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39408

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10450

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1307